



**COMPTE REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**MERCREDI 30 septembre 2020 à 18 Heures**

**ORDRE DU JOUR :**

N° ordre	Délibération	Objet
1	N° 2020-15	Demande de bons alimentaires
2	N° 2020-16	Baux CCAS
3		Questions et informations diverses

**MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :**

Marcel LE MOIGNE, Président  
Florence LE MOIGNE - Marie-Christine SAUZEAT - Viviane DHENIN- Sabine MAISON- Laurent HOUBART- Viviane ALONET- Yannick PEIGNEUX- Jean-Paul POUSSARD- Marie-Pascale MOTUELLE- Raymond LEDOUX

**Etaient présents tous les membres en exercice**

**Président de séance :** Monsieur LE MOIGNE Marcel

**Secrétaire de séance :** Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du conseil d'administration.

Me LE MOIGNE Florence a été désignée à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le quorum étant atteint la séance est ouverte à 18 heures.

Avant de passer à l'ordre du jour il est précisé que le compte rendu de la dernière réunion sera transmis en même temps que celui de ce jour pour être approuvé lors de la prochaine séance.

## DELIBERATION N° 2020-15– Demande de BONS ALIMENTAIRES

Lors du dernier conseil d'administration il avait été décidé qu'une étude soit faite au cas par cas pour l'attribution des bons alimentaires.

Le dossier d'une famille est présenté et soumis à délibération

Les membres du conseil d'administration décident à l'unanimité d'attribuer des bons à hauteur de 40 euros. Il est observé des impayés de loyers sur la quittance pour un montant de 1 489.90 euros. Il sera demandé à la secrétaire du CCAS de faire un point précis sur ce problème et voir éventuellement pour une intervention sociale. Le dossier de cette famille sera représenté au prochain conseil d'administration selon l'évolution.

## DELIBERATION N° 2020-16– BAUX CCAS

Il est expliqué que le CCAS est propriétaire de terres agricoles mises en location- Mr le Président précise qu'un point est à faire sur l'ensemble des baux du CCAS- Il souligne que des terres appartenant à la commune sont exploitées sans droit ni titre. A priori il manque des baux.

Florence LE MOIGNE explique que dans les années antérieures, les terres du CCAS étaient louées en priorité aux jeunes agriculteurs aultois.

### 1) REPRISE BAIL DOUDOUX

Le CCAS a reçu un courrier de Me DOUDOUX Charlotte qui suite à la retraite de son père Michel souhaite le bail. Actuellement Mr DOUDOUX Michel loue au CCAS 17 ha 56 a 16 ca, dont la répartition est la suivante :

- Sur la commune de WOIGNARUE :  
Parcelle ZN 51 derrière Hautebut = 1 ha 70 a  
Parcelle ZC 46p la fosse arette = 1 ha 53 a  
Parcelle ZM 19 bas des blancards = 2 ha 39 a 09 ca
- Sur la commune d'Ault  
Parcelle ZD 86 les quatorze : 4 ha 55a  
Parcelle ZH 18 les terres de bertaucourt : 3 ha 43a 98 ca  
Parcelle ZH 55 le paty de Ruttigny = 2 ha

Le conseil d'administration à l'unanimité ACCEPTE que Madame DOUDOUX Charlotte reprenne le bail de son père Michel DOUDOUX qui part en retraite à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

### 2) REPRISE BAIL DELEPINE

Le CCAS a reçu un courrier de Mr DEFRANCE et un de DELEPINE concernant la reprise de la parcelle ZD 38.

Mr le président explique que Me DOUDOUX Charlotte a également demandé la location de cette parcelle. De plus ce terrain pourrait faire partie de la réflexion menée pour résoudre les problèmes de ruissellements des eaux sur notre commune. Il pourrait notamment être utile pour des échanges de terres.

Le conseil d'administration DECIDE à l'unanimité de réserver cette parcelle en cas de besoin pour la gestion des ruissellements des eaux. Dans l'attente de l'aboutissement des réflexions Me DOUDOUX charlotte sera autorisée à exploiter ces terres.

Avant de passer aux questions et informations diverses, la demande d'aide d'un jeune aultoï est présentée. Ce jeune homme est hébergé chez ses parents. Il est sans ressource ni emploi. Au regard de ses problèmes de mobilité du fait qu'il n'a pas le permis, il a évoqué l'éventualité d'effectuer une mission de service civique sur la commune. Après débat, le conseil d'administration ne pense pas qu'une aide alimentaire soit suffisante. Il est constaté qu'il convient d'aider ce jeune dans son orientation professionnelle. Aussi il sera reçu par Mr le Maire pour évoquer avec lui les éventuelles possibilités.

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

### 1- Report repas des Aînés

Le samedi 10 octobre était programmé le repas des Aînés.

Malheureusement, le classement en zone rouge du département de la Somme face à l'épidémie de Covid-19, nous oblige à reporter ce rendez-vous.

Cependant, dans l'information faite aux Aînés il a été précisé qu'il s'agit d'un report et non d'une annulation

Florence LE MOIGNE en profite pour remercier les membres du CCAS et Jean SAUZEAT pour le travail accompli pour établir la liste des personnes de + 65 ans de la commune par rapport à la liste électorale.

Elle explique qu'il devient urgent face à la crise sanitaire d'établir un véritable plan de sauvegarde communal. L'aide des membres du CCAS sera sollicitée pour identifier notamment les personnes handicapées, isolées.

### 2- Animations sociales et solidaires

Au niveau des animations solidaires et sociales, la brocante du Reposoir en faveur du Téléthon a été une belle réussite avec une recette de 1168,30 euros –

Le mois d'octobre sera « Rose » au profit de la ligue contre le cancer du sein. Une marche est organisée le 17 octobre à partir de 14h30 (ancien casino)

### 3- Navette

Notre véhicule « navette » est maintenant sur la route régulièrement. Certains Aultoï, de tous âges, ont pris l'habitude de faire appel à ce service pour se rendre à divers rendez-vous (médicaux, professionnels, spécialistes, venir dans le centre bourg...).

Un service particulier sera mis en place à l'occasion de la Toussaint pour emmener les personnes qui le souhaitent au cimetière le samedi 31 Octobre et le dimanche 1<sup>er</sup> Novembre.

Voir avec les disponibilités des chauffeurs- les inscriptions seront prises en mairie jusqu'au jeudi. L'information sera mise dans la lettre municipale d'octobre

Viviane ALONET donne un premier bilan très encourageant de la navette qui a parcouru 405 kilomètres- Il est précisé qu'en cas de développement des demandes, l'animateur territorial de la commune pourrait être amené à intervenir en cas de besoin de chauffeur.

Le conseil d'administration est interrogé sur l'éventualité de transport vers les commerces extérieurs à la commune notamment vers la boucherie de LIDL. A l'unanimité il est décidé de ne pas ouvrir les transports pour les courses alimentaires à l'extérieur de la commune.

#### 4- Demande de RADIOMONOBLOC

« Je vous contacte au nom de Radio Monobloc concernant notre venue à Ault dans le cadre d'une résidence encadrée par la galerie Art Connexion, et plus précisément concernant les ateliers radio que nous allons organiser avec le public du CCAS.

Nous avons quelques questions à vous poser :

- le lieu pour la conduite des ateliers : pensiez-vous à un lieu en particulier ? le CCAS ?

Ou est-ce à nous de proposer un lieu d'accueil pour les ateliers ? Nous sommes en contact avec Mr Vedovati qui serait d'accord pour mettre à notre disposition son local.

- le public : est-ce vous qui proposez aux gens de participer aux ateliers ou est-ce à nous d'inviter le public et de trouver les participants en lien avec le CCAS ?

- le planning des ateliers : nous nous étions entendus pour 5 sessions de 3h, cela vous semble adéquat ?

Je me permets de revenir vers vous pour savoir si vous aviez pu discuter avec le CCAS de notre proposition d'animer des ateliers radio durant le mois d'octobre-novembre à Ault

Nous imaginions les répartir de la façon suivante :

Mercredi 21 de 10h à 13h

Samedi 24 de 10h à 13h

Mercredi 28 de 10h à 13h

Mercredi 4 de 10h à 13h

Samedi 8 de 10h à 13h »

A l'unanimité les membres du conseil DECIDENT de ne pas se positionner sur un tel partenariat. La décision est motivée du fait que le CCAS s'adresse particulièrement à une population âgée, fragile, isolée ou vulnérable. De plus le contexte sanitaire actuel, qui est très perturbant voir anxiogène particulièrement pour ce public, appelle à la grande prudence. Le conseil d'administration se veut au plus proche de ces personnes et ne souhaite en aucun cas les bousculer dans un quotidien déjà très compliqué pour elles.

**La séance est levée sans autre observation.**